

Cote du document:	<u>EB 2011/103/R.33/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>12 b) ii)</u>
Date:	<u>14 septembre 2011</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Exposé de la Politique de placement du FIDA

Additif

Conseil d'administration — Cent troisième session
Rome, 14-15 septembre 2011

Pour: **Information**

Exposé de la Politique de placement du FIDA

Additif

1. L'attention du Conseil d'administration est appelée sur l'additif ci-après à l'Exposé de la Politique de placement du FIDA (EB 2011/103/R.33).
2. Ces informations complémentaires sont fournies en réponse aux questions spécifiques soulevées par le Comité d'audit lors de l'examen de l'Exposé de la Politique de placement du FIDA, le 8 septembre 2011.

I. Admissibilité des classes d'actifs: comparaison entre le FIDA et d'autres institutions financières internationales

3. Les placements du FIDA sont limités à la classe des actifs à taux fixe. Au sein de celle-ci, chaque type de titre a, comme l'indique le tableau 1 ci-après, une note de crédit minimale qui est globalement identique à celle d'autres institutions financières internationales (IFI).

Tableau 1: Classes d'actifs admissibles et critères de notation de crédit minimale

		FIDA	BIRD	IDA	BAsD	FAsD	BAfD	FAfD
Taux fixe	Obligations d'État (pays développés)	AA-	AA-	AA-	Pays membres	Pays membres	AA-	AA-
	Obligations d'État (pays émergents)	BBB- ^a	Pas de notation pour la monnaie locale	Pas de notation pour la monnaie locale	Pays membres	Pays membres	Moins sévère que AA- pour la monnaie locale ^b	S.O.
	Organismes	AA-	AA-	AA-	Pays membres	Pays membres	AA-	AA-
	Obligations de société	A- ^a	AAA	AAA	A-	A-	AA-	S.O.
	TAA/TACH	AAA	AAA	AAA	AAA	AAA	AAA	AAA

^a Proposée pour les marchés émergents et les obligations d'État.

^b Le Comité des finances approuve les contreparties qui sont notées en deçà des exigences de notation minimale.
 BIRD: Banque internationale pour la reconstruction et le développement; IDA: Association internationale de développement;
 BAsD: Banque asiatique de développement; FAsD: Fonds asiatique de développement; BAfD: Banque africaine de développement;
 FAfD: Fonds africain de développement; TAA: titres adossés à des actifs; TACH: titres adossés à des créances hypothécaires.

4. Alors que d'autres IFI admettent volontiers et incluent dans leur portefeuille une bonne partie d'autres classes d'actifs telles que les actions et prêts ou pensions de titres (voir tableau 2), l'Exposé de la Politique de placement du FIDA n'autorise pas l'exposition à ces instruments.

Tableau 2: Autres classes d'actifs admissibles

		FIDA	BIRD	IDA	BAsD	FAsD	BAfD	FAfD
Autres classes d'actifs	Actions	Non admissible	Admissible ^a	Non admissible	Non admissible	Non admissible	Non admissible	Non admissible
	Pensions de titres	Non admissible	Admissible	Admissible	Admissible	Admissible	Admissible	Admissible
	Prêts de titres	Interrompus en 2010	Admissible	Admissible	Admissible	Admissible	Admissible	Non admissible

^a Accroissement de l'exposition aux actions à l'étude.

BIRD: Banque internationale pour la reconstruction et le développement; IDA: Association internationale de développement; BAsD: Banque asiatique de développement; FAsD: Fonds asiatique de développement; BAfD: Banque africaine de développement; FAfD: Fonds africain de développement.

II. Informations complémentaires concernant le logiciel pour le suivi des risques

5. Comme l'indique la section IV intitulée Cadre de gestion des risques et mesure des performances (EB 2011/103/R.33), il est proposé de mettre en place un cadre de budgétisation des risques sur lequel reposera la nouvelle répartition des actifs.
6. Pour pouvoir mettre ce cadre en place, le FIDA doit disposer d'un système de gestion des risques renforcé qui lui permette de suivre en permanence les niveaux de risque auquel est confronté le portefeuille de placements, en particulier sur une base *ex ante*, afin de pouvoir intervenir le cas échéant pour protéger la sécurité du capital.
7. Par conséquent, le FIDA a lancé un appel à concurrence auprès de trois entreprises dominantes dans le secteur des logiciels de gestion des risques afin de sélectionner un fournisseur de logiciel. La procédure d'adjudication s'achèvera durant la première semaine d'octobre. Le cadre de budgétisation des risques devrait être pleinement opérationnel d'ici à la fin du premier trimestre 2012, en même temps que plusieurs nouveaux mandats gérés à l'extérieur qui entreront en jeu avec la nouvelle Politique de placement.
8. Grâce à ce logiciel, la Division de la trésorerie du FIDA aura la possibilité de mener *ex ante* (c'est-à-dire de manière prévisionnelle) des analyses de risque sur le portefeuille de manière à identifier les facteurs de risque par avoir, secteur industriel, monnaie, pays et note de crédit entre autres, et d'optimiser le profil de risque/rendement du portefeuille. De plus, le logiciel permettra d'effectuer des tests de résistance (simulations) pour les niveaux de risque du portefeuille de placement sur la base de plusieurs hypothèses financières, y compris les variations de la courbe de rendement et les fluctuations monétaires.
9. Grâce à cet outil, le FIDA sera en mesure d'identifier les répartitions d'actifs optimales pour les classes d'actifs admissibles et d'évaluer l'impact, entre autres, de l'inclusion/exclusion d'une classe d'actifs, et des modifications concernant la durée et le montant-plancher du crédit.
10. Cet outil viendra donc étayer non seulement les éventuelles actions correctives sur les placements grâce à la réduction des risques, mais également les décisions prises par la direction à propos des placements sur la base d'analyses fiables.
11. Comme a permis de le constater une mission récemment effectuée par des membres du FIDA auprès de la BIRD, de l'IDA et de la Banque interaméricaine de développement, d'autres IFI utilisent des outils similaires en appui aux décisions sur la gestion des risques et les stratégies de placement.